



Commune de Meigneux

Département de Seine et Marne

COMPTE-RENDU

Réunion du conseil municipal du 30 avril 2026

L'an deux mille vingt-six, le trente avril à vingt heures trente, le Conseil municipal de la Commune de MEIGNEUX, régulièrement convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la mairie.

Date de convocation du Conseil Municipal : 24 avril 2026

Présents : SAMSON Véronique, MALVAUX Sylvie, MARCHERAT Éric, ARNAUD Régis, CHAPELLE Christophe, CHAPELLE Laetitia, BOUTONNET Estelle, MENDES Mario, DESMAREST Sandrine, SPRIET François-Xavier, COUTIN Kévin

Absent : aucun

Nombre de Conseillers en exercice :11

Présents : 11

Votants : 11

Secrétaire de séance : Mme Sylvie MALVAUX.

Mme le Maire ouvre la séance à 20h30 et informe les membres que la séance sera enregistrée.

M. Éric Marcherat indique qu'il souhaite prendre la parole.

M. Éric Marcherat : « J'ai une petite lettre au nom d'un groupe de personnes du conseil municipal que je représente, que je représente Sandrine, Laëtitia, Christophe et moi-même. Ce petit mot va être simple.

À la suite du dernier conseil, lors de l'élection du maire et de ses adjoints, nous nous interrogeons sur la procédure.

Dans une démocratie, il faut qu'on puisse tous s'exprimer. De ce fait, nous avons la volonté de faire perdurer notre rôle au sein du conseil. Malgré ce qui a été dit, nous ne sommes pas démissionnaires.

Afin d'équité, nous souhaitons que, pour plus de clarté et de transparence, que les décisions ne soient pas unilatérales, ni issues d'une autocratie mais qu'elles soient portées à la discussion intelligente lors des conseils et validées après débat. Nous ne serons pas une opposition non-constructive.

Bien au contraire. Nous irons de le sens et l'intérêt commun et de la commune et des administrés. Merci de nous avoir écoutés. Et j'espère compris. Cela n'est ni une trahison, ni un complot, ni un couteau dans le dos. Juste une mise au point.

Laetitia Éric Sandrine et Christophe.

Je souhaite que ce soit porté au compte rendu ».

Mme le Maire : Oui, pas de soucis

M. Christophe CHAPELLE : Par contre, j'ai des choses à rajouter quand même. En fait, on a eu six années qui se sont très bien passées, où on a eu des conseils, où on s'est bien marrés et où on a pris des bonnes décisions, je pense. Et on t'a toujours suivi, ou très souvent suivis.

Et depuis un certain temps, je pense qu'on a l'impression, nous quatre, et je ne pense pas que nous quatre, que tu as voulu imposer des choix personnels. Donc avant, on était onze. Il y en a trois qui ont quitté le conseil.

Il a fallu les remplacer. Et je pense que ce remplacement a été fait avec des choix perso et unilatéraux par toi.

Depuis six mois voire plus, il y a des personnes qui s'attendent à cette prise de position sur le choix unilatéral des nouveaux adjoints. Donc malgré la réticence de plusieurs personnes, tu n'as pas écouté. Et donc, tu as souhaité placer deux nouvelles personnes aux deux premiers postes d'adjoints ?

Mme le Maire : Non je n'ai placé qu'une personne.

M. Christophe CHAPELLE : Il y a une chose à dire aussi, parce que quand Sandrine s'est présentée au poste de premier adjoint, elle a choisi Kevin, qui a répondu que ce n'était pas ce qui était prévu.

Mme le Maire : Tu n'étais pas là.

M. Christophe CHAPELLE : Je n'étais pas là, mais je vous parle au nom de personnes qui étaient là.

Donc en fait, on ne trouve pas tout ça très sympa. C'est ça que je voulais signaler. Maintenant, il va falloir que ça se passe autrement. C'est-à-dire qu'en fait, il va falloir prendre des décisions, mais tous ensemble. Il ne va pas falloir qu'on dise tous oui, oui.

Mme le Maire : Je pense que vous n'avez jamais été des béni-oui-oui.

Mme Estelle BOUTONET : Moi j'ai juste un mot à dire. C'est que sur les choix qui ont été ceux de Véronique, elle les a exprimés très clairement avant même qu'elle monte la liste. Donc si à ce moment-là, si vous n'étiez pas d'accord, il ne fallait pas figurer sur la liste. Elle n'a jamais pris personne en traître.

Mme Laetitia CHAPELLE : Elle a simplement voulu imposer des personnes.

Mme Estelle BOUTONET : Vous aviez le choix à ce moment-là de dire non.

M. Christophe CHAPELLE : Mais je signale quand même qu'au niveau du règlement et de la loi, il y a eu un mail d'influence qui a été envoyé avant. Et un maire, normalement, il n'influence pas le choix des conseillers municipaux sur le choix des adjoints.

Mme le Maire : Bien avant la fin du mandat précédent, je vous ai dit qu'il y avait trois personnes qui partaient. On allait donc recruter. Lors d'un conseil municipal encore avec l'ancienne équipe, je vous ai bien dit que j'avais l'intention de choisir Sylvie Malvaux parce que je vous ai toujours dit qu'il me fallait une personne retraitée qui soit capable d'être là quand je ne suis pas là (que je suis sur Melun), qui soit capable de me représenter lors des manifestations ou réunions extérieures, qui puisse être capable de gérer la mairie quand je ne suis pas là. Ça je vous l'ai toujours dit. Dans notre équipe restante, je vous ai dit que nous n'avions aucun retraité. Le seul qui a ouvert sa bouche c'est Éric Marcherat qui a dit qu'il « n'aimait pas Sylvie » mais sans aucun autre argument c'était juste « je ne l'aime pas ».

Mme Sylvie MALVAUX vers Eric MARCHERAT : D'ailleurs on peut savoir pourquoi tu ne m'aimes pas ? Si tu peux t'expliquer, ça me ferait plaisir.

M. Eric MARCHERAT : pas de réponse

Mme le Maire : On ne sait pas. Il ne t'aime pas. Aucun de vous n'a réagi. Quand on a fait notre campagne électorale, vous êtes tous venus à deux réunions à la maison. Sylvie était là. Qui a dit qu'il ne voulait pas d'elle ? Personne

Mme Sandrine DESMAREST : Oui Lors d'un ancien conseil

Mme le Maire : Tu ne m'as pas dit que tu n'en voulais pas tu m'as demandé ce qu'elle avait fait. Je t'ai dit qu'elle avait participé au déploiement du numérique.

Mme Sandrine DESMAREST : Oui

Mme le Maire : Voilà

M. Christophe CHAPELLE : Moi, je pense que le problème, c'était...

Mme le Maire : Non, je n'ai pas fini. Donc je pense que j'ai toujours été droite dans mes bottes.

Mon choix a toujours été clair. C'était Sylvie première adjointe, Éric deuxième adjoint. Ça a toujours été ça. Ensuite, vous n'avez pas compris que pour l'élection des adjoints, c'était un binôme. Je le sais pertinemment parce qu'Éric est venu à la maison 20 minutes avant le conseil et il tombait des nues. Donc, ne me dites pas le contraire.

M. Christophe CHAPELLE : C'est pas un binôme.

Mme le Maire : C'était un binôme. Parité. Hommes, femmes. On vote une liste bloquée.

M. Christophe CHAPELLE : Pas de binôme. Tu as des personnes et à la fin, tu arrives à un binôme.

Mme le Maire : Si, c'est une liste bloquée.

M. Christophe CHAPELLE : Tu ne choisis pas les personnes avant avec un binôme. Je suis désolé.

Mme le Maire : Ce n'est pas comme ça. En tout cas, moi, ça a toujours été mon choix. Et comme j'ai dit à Éric, pendant 6 ans, je l'ai défendu.

Pendant 6 ans, je vous ai défendus. Toi, toi, toute l'équipe. Quand on me disait « ils disent pas bonjour », « ils sont vulgaires », « ils ne font rien ».

Je vous ai toujours défendus bec et ongle. Vous ne pouvez pas m'enlever ça. Parce que moi, je vous ai toujours gratifiés.

Je vous ai toujours félicité de l'équipe qu'on avait été pendant 6 ans. Alors, ne me mettez pas ça sur le dos. Moi, j'ai besoin de quelqu'un qui m'aide.

Parce que Pascal, il a été là pendant 6 ans. Il a fait un boulot de fou.

Et moi, toute seule, je vous ai dit que je commençais à m'épuiser. Parce que qui vient à la mairie ? À part toi (*vers Mme Sandrine DESMAREST*) le vendredi, mais juste pour parler un petit peu, mais pas des dossiers.

Mme Sandrine DESMAREST : Tu n'as jamais voulu me faire voir les dossiers.

Mme le Maire : Oh arrête ! Tu m'as demandé ? Non ! Éric m'a demandé de parler des dossiers ? Non ! C'est quand même lui qui est adjoint. Alors ne mettez pas ça sur mon dos !

M. Eric MARCHERAT : Tu trouves ça normal qu'en tant que deuxième adjoint, je n'ai même pas la clé de la mairie, ni accès à aucun dossier ?

Mme le Maire : Parce que tu l'as demandé ?

M. Eric MARCHERAT : Je t'ai demandé, on m'a retiré la clé. J'avais même la clé du local, tu me l'as prise. Il faudrait arrêter le délire, quoi.

Mme le Maire : Non. Le local, on n'en a qu'une. Alors, arrête un petit peu.

M. Eric MARCHERAT : Tu auras toujours des argumentations qui ne vont pas.

Mme le Maire : Enfin, moi, je suis hyper déçue parce qu'on avait fait une équipe de fous. Et tout ça pour une personne ...

M. Christophe CHAPELLE : C'est pas la question. Le problème, c'est la question que tu deviens... En fait, j'ai l'impression que tu fais comme ce que tu as vu... Quand tu as créé ta liste, il y a 6 ans, tu es venue me voir avec Eric à la maison pour qu'on soit conseillers. Et en fait, l'explication, ça a été simple.

Je vais monter une liste avec Eric parce qu'il y a un gars qui veut, diriger la mairie tout seul. J'ai l'impression que tu es en train de faire pareil parce que tu imposes tes choix et tu influences. Tu sais que l'influence que tu as faite, c'est interdit par la loi quand même.

Mme le Maire : Alors pourquoi tous les maires ont déposé leur liste tout de suite avant le conseil ? Ils n'ont même pas donné le choix aux conseillers.

M. Christophe CHAPELLE : Je dis que c'est interdit d'influencer.

Mme le Maire : En tout cas, vous n'êtes jamais venus me parler ni l'un ni l'autre quand je vous ai proposé de nous rencontrer. Il n'y en a aucun qui a voulu venir.

M. Christophe CHAPELLE : On ne va pas s'expliquer comme ça. On voulait le faire, ici...

M. Kévin COUTIN : Pourquoi vous avez demandé un rendez-vous avant en privé par message ?

M. Christophe CHAPELLE : On n'a pas demandé un RDV, c'est elle qui l'a demandé

Mme le Maire : Mais vous avez quand même dit oui, vous m'avez proposé des dates.

M. Christophe CHAPELLE : Oui, mais après on s'est dit que ce n'était pas le bon moment et c'était mieux d'expliquer ici, devant tout le monde.

Mme le Maire : Oui, moi mes explications sont claires et nettes. J'ai toujours été droite dans mes bottes.

Mme Laetitia CHAPELLE : Ben nous aussi !

M. Kévin COUTIN vers Christophe CHAPELLE demande des précisions sur la dernière phrase du message de M Christophe CHAPELLE. Il précise que la phrase exacte de Sandrine lors du dernier conseil était « L'histoire n'était pas écrite »

Mme le Maire : Mais il n'a jamais été question que Kévin soit deuxième adjoint.

M. Eric MARCHERAT : Je peux avoir des doutes ?

Mme le Maire : Eh bien, tu sais, j'en ai bien plus sur toi. Parce que quand tu jures sur la tête de tes petits-enfants qu'il n'y avait pas de magouilles...

M. Eric MARCHERAT : Non, il n'y a pas de magouille. Elle vient de chez toi. Elle vient de chez vous.

M. Kévin COUTIN : Pourquoi tu as dit « je me suis fait piégé »

M. Eric MARCHERAT : Alors toi, ta gueule !

Mme le Maire : Hey, hey tu te calmes, sinon je te sors.

M. Eric MARCHERAT vers Kévin COUTIN : N'oublie pas que c'est moi qui t'ai introduit dans le groupe et tu me tires dans le dos. Ça n'est plus Eric mais « Monsieur Marcherat ». Tu as bien merdé et bien manœuvré !

M. Kévin COUTIN : Je pense qu'il y a un peu de jalousie, mais ça on peut en discuter après.

M. Eric MARCHERAT vers Kévin COUTIN : Non, aucune jalousie. Attends. J'ai rien à voir avec toi, mon petit bonhomme !

Mme le Maire : Est-ce qu'on peut arrêter là ? Les coups sont rendus. Les coups sont pris. On va attaquer le Conseil.

M. Christophe CHAPELLE : Maintenant, on va rester au conseil. Ah, bah, ça sera plus un conseil comme avant. C'est sûr. Tu peux compter sur nous pour qu'on ne soit plus entièrement d'accord en permanence avec tout ce que tu as décidé. Parce qu'il y a plein de décisions que t'as commencé à prévoir. Ça sera à revoir et à vérifier avec tout le conseil. Parce que dépenser c'est bien, mais on est un pays endetté.

Mme le Maire : C'est quand même toi qui fais le budget avec nous, non ?

M. Christophe CHAPELLE : je pense que les administrés veulent qu'on gère correctement, et dépenser l'argent de la France, c'est pas non plus ... (claquement de doigts)... on est à 3 500 milliards ...youhou ...

Mme le Maire : Oui enfin c'est pas Meigneux qui va creuser ce déficit !

M. Christophe CHAPELLE : le rapport avec Meigneux, Vous n'avez peut-être pas fait de cours d'économie

Mme Estelle BOUTONNET : Ah non, parce qu'on est bête !

M. Christophe CHAPELLE : Oui, là, je ne les sais pas, mais en tout cas, toutes les minutes, les millions défilent. Et Meigneux comme tous les petits villages font des économies, à la fin les subventions de l'État que vous avez en permanence, c'est la dette de la France qui se creuse. Ça en fait partie.

Mme le Maire : C'est quand même dingue parce que tout ce qu'on a prévu, c'est vous qui l'avez décidé aussi. Donc maintenant, vous allez être contre tout ce qu'on avait déjà mis dans notre profession de foi, ça fait quand même 3 fois qu'on a la conseillère au finances locales de la Trésorerie qui vient et qui dit que la mairie est hyper bien gérée. Donc ne dites pas que je dépense l'argent à tort et à travers. C'est faux !

M. Christophe CHAPELLE : Je n'ai pas dit ça.

Mme le Maire : On va commencer le conseil...

1 -présentation de la nouvelle liste des conseillers.

Suite à la démission de Mme Rosina DERANGERE, M. Arnaud Régis qui devient conseiller municipal.

2 -*approbation du compte rendu du 20 mars 2026*

Le compte rendu ayant été transmis par mail avec les convocations, Mme Chapelle fait remarquer que celui-ci n'est pas signé. Elle en refuse son approbation. Mme le Maire demande s'il y a d'autres remarques et soumet au vote. Le compte rendu est approuvé à 7 voix pour et 4 voix contre.

3 GROUPEMENT DE COMMANDES AUPRES DU SDESM EN MATIERE D'ECLAIRAGE PUBLIC 2027 – 2030

Mme le Maire indique que le SDESM est le syndicat qui gère l'éclairage public des communes. Le marché qui nous relie se termine au 31 décembre 2026. Elle propose de renouveler adhésion à ce marché pour les travaux de modernisation ou de création des points lumineux.

Etat des lieux :

- ✓ 49 points lumineux en LED
- ✓ 2 armoires de commandes
- ✓ coût 243,36 euros par trimestre
- ✓ subvention de 141,88 euros par trimestre
- ✓ reste à charge de 101,48 euros.

Mme Laetitia CHAPELLE demande ce qu'il en est du point lumineux vers la STEP.

Mme le Maire répond que la demande est en cours d'étude.

Le Conseil municipal à l'unanimité des membres présents :

- DECIDE d'adhérer au groupement de commandes coordonné par le SDESM ;
- APPROUVE les termes de la convention constitutive ;
- AUTORISE le Maire à signer ladite convention constitutive et tout document s'y rapportant ;
- DIT que les crédits nécessaires seront inscrits au budget primitif pour la réalisation des prestations de services et de travaux y afférent.

4 TAXES LOCALES 2026

Mme le Maire présente les taux actuels, l'année de l'augmentation et souligne que la conseillère aux décideurs locaux de la Trésorerie a indiqué que les taux de la commune étaient dans la moyenne haute du département.

Mme le Maire propose de maintenir les taux actuels.

Hormis Mme Laetitia CHAPELLE qui s'abstient, les conseillers votent favorablement au maintien des taux pour 2026.

5 RENOUELEMENT DE LA COMMISSION COMMUNALE DES IMPOTS DIRECTS

Mme le Maire informe qu'une fois par an, la commission communale des impôts directs se réunit à la demande de la DGFIP. Mme le Maire propose une liste d'administrés à soumettre aux services des finances publiques pour nomination.

M. Eric MARCHERAT propose de remplacer Mme Valérie MARCHERAT par M. Hervé DESMAREST.

L'assemblée à l'unanimité approuve cette nouvelle liste.

6 DEMANDE DE SUBVENTION DANS LE CADRE D'UN FOND D'EQUIPEMENT RURAL

Mme le Maire indique qu'une subvention est demandée tous les ans au département pour aider à supporter le coût de divers travaux dans la commune. Elle propose de solliciter le FER pour les travaux sur l'Eglise

(paratonnerre et parafoudre), ainsi que la création d'un ossuaire au cimetière. Le montant global est de 12 078 TTC. La subvention serait de 30%, soit 3.623 euros.

L'assemblée à l'unanimité approuve cette nouvelle liste.

7 RENOUELEMENT DU CONTRAT DE FOURRIERE AVEC LA SACPA

Mme le Maire informe que cette compétence est une obligation pour la commune, mais qu'il est possible de faire appel à un prestataire.

Madame Laetitia Chapelle demande si la commune a déjà fait appel à ce service.

Mme le Maire répond que cela a été fait il y a quelques temps (mandat de Patrick Belessort) suite à la prolifération des chats sur la commune. Désormais la SACPA vient chercher les animaux, par exemple les chats, les stérilisent, les ramènent dans la commune et facture 80€ par animal.

Après vote, les conseillers acceptent à l'unanimité de renouveler le contrat auprès de ce prestataire.

8 AUTORISATION DONNEE A MME LE MAIRE D'ENGAGER DES DEPENSES AU COMPTE 623, DANS LA LIMITE DES CREDITS

Il est demandé aux collectivités territoriales de faire procéder à l'adoption du Conseil Municipal d'une délibération de principe précisant les principales caractéristiques des dépenses à imputer au compte 623 publicité, publications, relations publiques.

Mme le Maire détaille les types de dépenses et la délibération est soumise au vote : M. Eric MARCHERAT s'abstient, les conseillers sont favorables. La délibération est adoptée.

9 DECISION MODIFICATIVE DU BUDGET ASSAINISSEMENT

Mme le Maire explique qu'après un contrôle budgétaire du Service de Gestion Comptable (SGC) de Provins, il est nécessaire de procéder à la régularisation d'écritures comptables. Elle insiste en signalant que les modifications n'impactent pas le montant global, mais qu'elles sont réparties différemment. La modification du budget assainissement est proposée de la façon suivante :

IMPUTATION	OUVERT	REDUIT
R F 042 747 (opération d'ordre) Quote-part des subventions d'investissement virée au résultat		13 117,04
R F 042 7811 (opération d'ordre) Reprises sur amortissements des immobilisations incorporelles	4 617,04	
R F 74 741 Subvention d'exploitation de la collectivité de rattachement	8 500,00	

Le Conseil Municipal, après avoir entendu l'exposé de Mme le Maire et en avoir délibéré, à l'unanimité, autorise Mme le Maire à modifier le budget assainissement en ce sens.

10 DESIGNATION DU CORRESPONDANT DEFENSE

Mme le Maire expose que suite au renouvellement du conseil municipal, il y a eu lieu de renommer un « correspondant défense ». Ce conseiller a vocation à être l'interlocuteur privilégié pour tous les problèmes de défense avec le Ministère des Armées.

Mme le Maire, au regard de la carrière militaire de M. Kévin COUTIN propose sa candidature.

M. Christophe CHAPELLE désapprouve et propose sa candidature à cette délégation.

Il est procédé au vote et ont obtenu :

- M. Kévin COUTIN _____ 6 voix

- M. Christophe CHAPELLE _____ 5 voix

M. Kevin COUTIN ayant obtenu la majorité des voix est désigné correspondant défense pour la commune de Meigneux.

AFFAIRES DIVERSES

✓ **ARD 77**

Mme le Maire explique avoir rencontré un agent de l'ARD 77 afin de connaître les différentes possibilités pour sécuriser les deux départementales, faire ralentir les voitures et créer des stationnements. Le rapport n'a pas encore été réceptionné.

✓ **Le jardinier**

Suite au départ en retraite de M. Triffault, en mars 2027, Mme le Maire a déjà reçu un autre prestataire et doit en voir un autre d'ici quelques jours. Elle invite les conseillers à proposer d'autres paysagistes.

✓ **La gloriette**

Le terrain du jardin communal a été travaillé par le jardinier afin d'êtreensemencé de gazon. Mme Le Maire propose d'attendre la pousse du gazon avant d'installer ou de faire installer la gloriette.

✓ **Achat de tables et bancs en bois ainsi que de tonnelles**

Mme le Maire indique qu'un lot de 5 tables pliantes en bois et 10 bancs ont été achetés par la mairie (110€ HT/unité) ainsi que 2 tonnelles 3m x 3m (120€HT/unité).

✓ **Renouvellement des décorations de Noël**

Mme le Maire indique qu'elle a réceptionné un devis de la société Decolum et de Blachère illuminations. Pour l'instant, les devis ne sont pas trop affinés il faut qu'ils revoient leur proposition.

Elle informe également que M. Michel Quinot a été mis à contribution afin de créer une structure en fer qui sera parée de guirlandes électriques afin de créer un nouveau motif de Noël.

✓ **Création de la nouvelle salle du conseil**

Mme le Maire explique avoir reçu 3 architectes pour obtenir des devis sur les travaux de la nouvelle salle du conseil.

Elle précise avoir demandé l'aide de ID77 pour monter le projet. ID77 est un cabinet de conseil payé par le département pour aider les communes dans ce genre de travaux.

Mme le Maire ajoute avoir également demandé à l'entreprise PAGOT et CHEVRIER de venir voir le bâtiment afin de s'assurer que structurellement c'était possible.

M. Christophe CHAPELLE demande à Mme le Maire de préciser à nouveau le projet.

Mme Le Maire explique que la salle du conseil étant à l'étage et n'ayant pas d'accès PMR il avait été envisagé d'en créer une nouvelle, en place de l'atelier et du local des pompiers.

M. Christophe CHAPELLE demande s'il ne faudrait pas réfléchir à un autre projet moins coûteux et plus intelligent comme la réhabilitation de la salle de l'ancienne école.

Mme Laetitia CHAPELLE demande à quoi sert le bâtiment existant.

Mme le Maire répond que la partie gauche est l'atelier communal et la partie droite sert de local de stockage à l'AMI

Mme Laetitia CHAPELLE demande pourquoi l'association du village « L'AMI » n'est pas dans la maison des associations.

Mme le Maire répond que l'AMI n'a jamais demandé à être dans la maison des associations et à déjà ce local à disposition.

Pour conclure, elle propose aux conseillers de lui transmettre tous les projets qu'ils voudront pour étude.

✓ **Caméra**

Monsieur Mario MENDES expose les caractéristiques de différentes caméras qui seront installées au cimetière afin de dissuader les voleurs. Une pancarte d'avertissement a déjà été apposée sur le portail du cimetière.

✓ **CCBM**

Madame Le Maire présente les nouveaux membres de la Communauté de Commune de la Bassée Montois.

Elle ajoute qu'elle fait partie des membres du bureau ayant en charge la mutualisation.

Elle explique que plusieurs maires ont souhaité depuis longtemps réfléchir à des mutualisations entre communes afin d'obtenir des prix avantageux et des regroupements de matériaux.

Mme le Maire indique également qu'une CPTS (regroupement des professionnels de santé d'un même territoire) s'est formé à Provins.

Il aura pour mission d'améliorer la coordination des soins, la prévention et la réponse aux besoins de la population. La CPTS de Provins, Nangis Bray est dirigée par le Docteur Thevenot Marion.

Ce docteur essaye de mettre un maximum de choses en place afin d'accueillir d'ici novembre des docteurs juniors.

Les docteurs juniors sont des médecins en phase de consolidation de leur diplôme d'état, après avoir soutenu leur thèse, et exercent sous la responsabilité d'un praticien senior.

Le but étant que quelques Docteurs Juniors s'installent et restent sur notre territoire.

✓ **La surveillance de la STEP**

Mme le Maire demande aux membres de la commission assainissement de mettre en place le planning de nettoyage de la STEP.

Elle souhaite également qu'une personne reçoive les alertes sur son téléphone afin de retirer Monsieur Pascal Patureau du logiciel.

M. Francois-Xavier SPRIET sera le correspondant pour les alertes.

✓ **Le food truck**

Chaque 1^{er} jeudi du mois, un pizzaiolo s'installera sur la place de la mairie (sur le parking en dessous du tilleul) pour vendre ses pizzas au feu de bois.

M. Kévin COUTIN demande s'il prend bien la carte bancaire.

Mme le Maire demande à Claire de s'en assurer.

✓ **Les manifestations**

7 mai : pépé pizza

8 mai commémoration

14 mai brocante

29 mai Bar truck

13 juin messe

Mme le Maire propose de faire le prochain conseil fin juin début juillet.

M. Christophe CHAPELLE demande si la date peut être prise maintenant.

Ne pouvant se positionner sur un vendredi, M. Chapelle demande s'il serait possible de faire le conseil un samedi matin.

Mme Le Maire répond qu'elle passe suffisamment de temps en mairie pour ne pas à avoir venir un samedi matin.

M. Christophe CHAPELLE demande combien de temps elle passe en mairie par semaine.

Mme le Maire n'en ayant aucune idée répond 10H.

M. Christophe CHAPELLE lui dit de ne pas se plaindre de trop travailler car lorsqu'on remet son indemnité d'élus aux 10/semaines réalisées cela correspond à 3000€/mois.

Mme le Maire lui répond qu'elle ne sait absolument pas combien d'heures elle passe à la Mairie car tout dépend des semaines et des réunions ou rendez-vous effectués.

Elle ajoute qu'elle pense ne pas voler son indemnité, elle, et lui propose sa place s'il la souhaite.

L'ordre du jour étant épuisé à 21h28, Mme le Maire lève la séance.